



**Jeudi 24 juin
Pour les retraites :**

**Grève et
manifestations.**

**Retraites :
Comprendre pour se
mobiliser, agir et
gagner.**

**Un dossier de la
FSU Morbihan**

*Pourquoi un dossier
sur les retraites ?*

Nous avons souhaité faire ce dossier sur les retraites pour éclairer un peu les enjeux. C'est une question qui engage durablement toute la société.

Or ce gouvernement use et abuse d'une communication axée sur l'urgence et le catastrophisme.

Oui, il existe un débat nécessaire sur les retraites, sur leur financement.

Ce débat n'est pas uniquement un débat démographique ou axé sur l'allongement de la durée de vie.

C'est d'abord un débat sur les nouvelles formes du salariat, les conséquences de carrières de plus en plus courtes, du chômage, du temps partiel imposé.

C'est avant tout un débat sur le partage des richesses créées dans notre pays.

La FSU se mobilise parce qu'elle porte des revendications alternatives aux positions du gouvernement.

Ces propositions placent les valeurs de solidarité et d'égalité au cœur de notre projet

Emparons-nous du débat...

« **Le dossier des retraites fera l'objet d'un vaste débat** » **Nicolas Sarkozy.**

D'annonces en contre-annonces, le gouvernement entretient le flou sur ces projets qu'il refuse de présenter. Après des rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux, le gouvernement reçoit mais ne dit rien.

Il dévoilerait son projet le 15 juin, pour présentation au conseil des ministres début juillet, dépôt sur le bureau de l'Assemblée le 13 juillet (sachant que l'Assemblée se met en vacances le 13 juillet). Le vote serait organisé début septembre.

Toute la stratégie vise à ce que le débat autour d'autres solutions que celles imposées ne s'instaure pas dans le pays ...

L'arme de la communication.

Toute la communication du gouvernement s'ordonne autour d'éléments de langage qui articulent le pilonnage sur les retraites. Le premier axe de communication est celui de la nécessité et de l'évidence : les contraintes démographiques sont importantes, on vit plus longtemps donc on doit travailler plus longtemps...

Le second axe est celui de la responsabilité : nous allons sauver les retraites au prix "d'adaptations douloureuses et nécessaires".

Celui qui conteste les éléments de diagnostic, évoque des stratégies alternatives, se retrouve donc disqualifié par le gouvernement parce que jugé « irresponsable ».

Où l'on parle beaucoup de l'âge...

Aujourd'hui...

60 ans : Pour les salariés du régime général, c'est l'âge d'ouverture des droits, celui auquel on peut prétendre toucher une pension à taux plein.

65 ans : c'est aujourd'hui l'âge légal du départ en retraite, âge au-delà duquel aucune décote n'est applicable.

La durée de cotisation est de 162 trimestres en 2010, soit 40,5 ans. 164 trimestres en 2012 (41 ans).

La décote : c'est la pénalité appliquée par trimestre de cotisation manquant (pour atteindre 160 trimestres). Elle peut atteindre 25 % du montant de la pension.

SAM, salaire annuel moyen : c'est la moyenne des salaires durant les 25 meilleures années pour les salariés du privé.

→ Demain...

62 ou 63 ans : serait l'âge d'ouverture des droits, c'est-à-dire l'âge avant lequel aucune pension ne serait versée.

67 ou 68 ans : serait l'âge légal de départ en retraite, c'est-à-dire l'âge après lequel la décote s'annule.

Ce qui donne en termes de départ:

	Privé	Public
Age de liquidation de la retraite	61 ans 3 mois	57 ans 5 mois
Age moyen de cessation d'activité	58 ans 8 mois	58 ans 2 mois

Ce que le gouvernement ne dit pas c'est que depuis les réformes de 1993 et de 2003, non seulement la durée d'activité n'augmente pas mais 60 % des salariés n'ont pas travaillé durant les 12 mois précédents.

Dans tous les pays européens, y compris l'Allemagne dont l'âge légal de la retraite a été reporté à 67 ans, l'âge de cessation d'activité est de 59 ans.

57 ou 58 ans : serait par translation l'âge d'ouverture des droits des fonctionnaires relevant du service actif. La modification de cet âge fera aussi reculer l'âge d'annulation de la décote à 63 ou 64 ans (contre 60 ans aujourd'hui au maximum).

Ce qui donnerait concrètement pour un enseignant ayant commencé en 2000 sa carrière à 25 ans

	Actuellement		Après un report de l'âge	
	Age de départ à la retraite : 60 ans Age à partir duquel la décote ne peut plus s'appliquer : 65 ans		Age de départ à la retraite : 62 ans Age à partir duquel la décote ne peut plus s'appliquer : 67 ans	
Age de départ à la retraite	Décote à subir	Taux de pension	Décote à subir	Taux de pension
60 ans avec 35 ans de service	- 20 %	47.74 % du dernier salaire	Exclu Départ impossible à cet âge.	
62 ans avec 37 ans de service	- 15 %	56.5 % du dernier salaire	- 19 %	50.68 % du dernier salaire
65 ans avec 40 ans de service	0 %	74.8 du dernier salaire	- 7 %	65.57 % du dernier salaire
67 ans avec 42 ans de service	Exclu	Exclu	+ 1 %	75.94 % du dernier salaire

Et si on parlait de l'âge d'entrée dans la vie active.

Le tout n'est pas uniquement de parler de l'âge de départ à la retraite, il est tout aussi primordial d'évoquer l'âge d'entrée dans la vie active.

Cet âge ne cesse de reculer pour deux raisons majeures. D'abord une augmentation de la durée d'études dont bénéficie toute la société en termes de qualification. Ensuite une difficulté absolue d'insertion des jeunes sur le marché du travail dont ils sont quasiment exclus en deçà de 25 ans. Le travailler plus longtemps ne vaut alors que si on permet aux gens de travailler, notamment les jeunes, les femmes et les plus de 45 ans.

Jeunes nés en	1954	1970
Age du 1 ^{er} emploi (premier trimestre cotisé)	19 ans	21 ans
Age du 1 ^{er} emploi stable (4 trimestres consécutifs cotisés)	20 ans 6 mois	23 ans 8 mois

En 2009 , l'âge moyen d'entrée dans le métier des professeurs des écoles était de 28 ans 1 mois.

Où l'on ne parle pas du tout des femmes, et pour cause...

Ce sont les grandes victimes de ces réformes qui sont autant de régressions sociales majeures visant à l'éviction des femmes du salariat ou du moins à la perte de leur autonomie économique. Comme quoi, c'est toujours sur les fondamentaux que l'on retrouve la droite...

En 2004, 86 % des hommes ont validé une carrière complète contre 44 % des femmes.

Malgré les mécanismes (aujourd'hui contestés) de redistribution au bénéfice des femmes, notamment par les bonifications pour enfant, les pensions de droit direct sont en moyenne deux fois moins élevées pour les femmes (745 € par mois) que pour les hommes (1 548 €) par mois.

Dans le document du gouvernement de 17 pages sur les engagements sur les retraites, un mot est absent : le mot femme. Ce qui en dit long sur la philosophie même du projet. Pour le gouvernement, femme et salariée ne riment pas.

Quelques fausses évidences trop souvent servies.

✚ **Le poids des retraites.**

Les économistes du gouvernement (si, si, ça existe !) évaluent l'augmentation nécessaire du coût des retraites à 3,8 points de PIB en 2050.

Effort présenté comme titanesque qu'il convient de relativiser quand on sait, mais le gouvernement ne le dit pas, que la diminution des impôts sur les ménages et les entreprises, depuis 2004 représente exactement 4 points de PIB, soit plus que l'effort qui devrait être fourni pour maintenir le niveau des pensions.

Ce n'est donc pas le maintien du niveau des pensions qui motive le gouvernement.

Mensonges, tentatives d'opposer les générations entre elles et les salariés entre eux, sont les éléments forts de la stratégie départementale.

Tordons le cou à quelques contre-vérités mises en avant par le gouvernement pour convaincre la population qu'il n'y a pas d'autres choix que de travailler plus longtemps.

✚ **« L'espérance de vie augmente, le temps consacré au travail doit donc augmenter »**

C'est oublier que la productivité du travail est en constante augmentation et qu'il faut moins de travail que par le passé pour produire plus de richesses. Le rapport du COR (Conseil d'orientation des Retraites) fait d'ailleurs l'hypothèse du doublement du PIB d'ici 2050. La question qu'il oublie de poser, c'est celle du partage des richesses produites et leur non confiscation par quelques uns.

✚ **« Sauver le système de retraite par répartition »**

Alors, pourquoi le gouvernement estime-t-il aussi, comme nécessaire, le développement des dispositifs d'épargne retraite et donc le système par capitalisation ? Système inégalitaire dont les conséquences ont été dévastatrices pour les salariés dans les pays anglo-saxons.

✚ **« Ne pas baisser les pensions des retraités actuels et futurs ».**

Sauf que la conséquence directe des lois Balladur, en 1995, et Fillon en 2003 a été la baisse du niveau des pensions. En 2003, un fonctionnaire partant en retraite à 60 ans après 37,5 ans de carrière avait une pension représentant 75 % de son salaire d'actif. En 2020, ce taux ne sera plus que de 53 %. L'appauvrissement des retraités est en marche parce que leur pouvoir d'achat se réduit par rapport à celui des actifs, parce que 6 salariés sur 10 ne sont plus en emploi au moment de liquider leur pension.

✚ **« Il faut agir dans l'intérêt des plus jeunes ».**

C'est ce même gouvernement qui prive d'emploi plusieurs milliers de jeunes en ne remplaçant pas un départ en retraite sur deux dans la fonction publique et en reculant l'âge légal de la retraite. Cette réforme pénalisera les salariés dont la carrière aura été la plus chaotique, donc les plus jeunes.

✚ **« Les règles seront changées très progressivement » ;**

Simple promesse sans engagement. Le passage de 37,5 annuités à 41 pour les fonctionnaires, après la réforme de 2003, s'est faite très rapidement.

✚ **« Faire converger les régimes de retraite du public et du privé ».**

Le gouvernement tente de diviser les salariés en pointant les différences existant entre les régimes de retraite et en présentant les fonctionnaires comme des privilégiés. Sauf que si les mécanismes sont différents, les taux de remplacement sont en fait assez comparables. Sous couvert « d'égalité », il laisse planer l'hypothèse d'une suppression de la référence aux six derniers mois pour le calcul de la pension. « L'égalité » chère à ce gouvernement ne peut être qu'un alignement vers le bas.

Si le calcul des retraites était basé sur les 6 derniers mois pour les salariés du privé, 75 % d'entre eux n'auraient aucune retraite parce que 75 % n'étaient plus en activité 6 mois avant la retraite (60 % un an avant la retraite). Comme quoi certaines évidences ne peuvent être évoquées que dans un sens. Changer la perspective illustre la nature différente des situations.

✚ **« Assurer le retour à l'équilibre des régimes de retraite ».**

Les moyens annoncés pour y parvenir, notamment l'allongement de la durée d'activité et le report de l'âge légal de départ à la retraite, ne seront pas à la hauteur des besoins de financement, selon une projection du COR. Les questions de l'emploi et des salaires, bases du financement, ne sont pas traitées. La mise à contribution des revenus du capital, si elle est évoquée, restera très limitée.

✚ **« Prendre en considération les petites retraites ».**

La norme du salariat sur laquelle a été bâtie les retraites n'existe plus. Le COR estime qu'en 2015, seulement 30 % des salariés auront une carrière complète. 70 % auront donc une carrière courte.

Le véritable enjeu du débat sur les retraites est d'abord celui des carrières courtes. C'est là que l'on prend conscience que le mécanisme de la décote, l'allongement de la durée de cotisation ne font qu'aggraver un problème plutôt que de le traiter.

Nous portons d'autres propositions...

La FSU défend des objectifs communs pour tous les salariés, une retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % du dernier traitement pour 37.5 annuités de cotisations.

Le financement de ces retraites de haut niveau est possible.

Les politiques menées en matière de formation, d'emploi, de recherche et d'innovation... y jouent un rôle essentiel.

Augmenter la part des dépenses de 4 à 5 points de PIB suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité à venir et représenterait une augmentation minimale des cotisations de 0,375 points par an.

Pour dégager ces ressources, on doit :

- Rééquilibrer la part de rémunération du travail dans la création de la richesse. Cette part a diminué de 8 % en 30 ans. Infléchir cette répartition en faveur des salaires permettrait une augmentation des cotisations sociales dont la part patronale n'a pas évolué depuis 1990.
- Mettre à contribution tous les revenus aujourd'hui non soumis à cotisations sociales : retraites dorées, stock options, niches fiscales diverses (estimées à 78 milliards d'euros/an).
- Pratiquer une politique de l'emploi qui allie rémunérations, temps plein, reconnaissance des qualifications.
- Inclure les trimestres d'études dans le calcul des retraites. La durée des études fixe un niveau de technicité financé par l'étudiant et dont bénéficie gratuitement l'entreprise.
- Revisiter toutes les exonérations fiscales qui non seulement tirent les salaires vers le bas mais aussi privent les retraites de ressources considérables. Ces exonérations sont évaluées aujourd'hui à 30 milliards d'euros.
- Suppression des exonérations de charges des heures supplémentaires.
- Soumettre à cotisation tous les salaires, y compris ceux inférieurs à 1,6 fois le SMIC (aujourd'hui exonérés de cotisations sociales patronales).
- Transformer les 2 milliards d'heures supplémentaires effectuées et non rémunérées en emplois et salaires !
- **Permettre aux femmes d'avoir de vraies carrières et surtout de vraies retraites.**
- **Indexer les retraites sur les salaires.**